

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## Arrêté du 30 septembre 2021

portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2129553A

### Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1994 portant création d'une mission de contrôle « Recherche appliquée et promotion de la qualité » ;

Vu le décret du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Francis PONTON dans le corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2017 portant affectation de Monsieur Francis PONTON à la mission des Audits du contrôle général économique et financier ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Francis PONTON, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, membre de la mission des Audits, est mis à disposition à temps partiel de la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
H. CROCQUEVIEILLE